Consultations publiques en biodiversité :

(dernière mise à jour aout 2025, Daniel Chicouène "dc.plantouz")

Plan de ce fichier :	p. :	à jour :
Rapport SRCE Bretagne	1	mai 2015
Projet loi biodiversité CE : milieux oligotrophes	5-6	aout 2025

19 mai 2015

Quelques remarques sur le rapport SRCE Bretagne, dans le cadre de la consultation publique.

à MM. le préfet de la région Bretagne,
le président du Conseil Régional de Bretagne,
DREAL

Généralités :

Le contenu du SRCE est souvent inaproprié en termes de connaissances (ou ignorance à proprement parler en sciences naturelles et en agriculture en particulier, avec de nombreuses erreurs) et de conséquences sur les propositions de gestion (souvent dénuées de justifications). Il a de nombreuses confusions de notions. La bibliographie est largement insuffisante et/ou manquant de rigueur (citations de références farfelues par ex. sur le glyphosate comme insecticide), mal intégrée (hors contexte). Des tableaux et figures faux apparaissent en double ou triple.

Considérant qu'un élément "corridor" pour certaines formes biologiques ou écologiques est un obstacle infranchissable pour d'autres, ces 2 aspects d'une même structure doivent évoqués. On ne sait pas quelles mesures s'appliquent à quels taxons, pour quelle fonction ou structure. Les mesures semblent sortir d'un chapeau, alors que la logique habituelle voudrait parfois des mesures contraires. Certains raisonnement reposent sur des contradictions impossibles, avec le beurre et l'argent du beurre ; ceci principalement dans le domaine agricole.

Les pratiques phytosanitaires se raisonnent normalement en termes d'avantages/inconvénients par rapport aux alternatives pour chacune (types de bénéfices / types de risques). Les érosions, lessivages et lixiviations dépendent souvent du travail du sol ; ainsi sur sol limoneux, les fuites de glyphosate et AMPA par ex. sont connues pour être favorisées par des pratiques mécaniques comme les labours ; or la réglementation subséquente ne semble pas faire l'objet de contrôles.

A propos du conseil en protection des cultures, on peut indiquer que les jeunes conseillers agro des Chambres d'Agricultures manquent de notions de base, et c'est de pire en pire. Ainsi, les formations de RESOLIA (qui faisaient suite au CRPA, au CRPO depuis quelques décennies) sur la connaissance des mauvaises herbes des cultures (reconnaissance, nuisibilité, habitat) et du raisonnement du désherbage (fonction des cycles), qui se déroulaient ces dernières années sur la ferme expérimentale CRA de Kerguéhennec dans le Morbihan, ont été supprimées sans raison officielle depuis l'an dernier.

La caractérisation climatique est à relativiser ; elle ne peut être limitée à une seule carte. Ainsi, en agriculture, on sait bien que les paramètres déterminants se raisonnent au cas par cas, par ex. les minima, le nombre de jours de gel, les sommes de températures, la pluviométrie,...

Au niveau des mesures pour de nombreux milieux, le problème le plus important est la préservation de l'oligotrophie et/ou de l'acidité : ainsi les amendements (ex. calcaires) doivent être réglementés ou interdits dans plusieurs situations (ex. prairies acidophiles tourbeuses où les MAE n'empêchent pas les amendements). Ceci est important directement pour les espèces qui y vivent, et aussi parce que la fixation biologique de l'azote et/ou la minéralisation des matières organiques du sol qui sont provoquées ont des répercussions sur les eaux libres.

En conclusion, de nombreuses révisions sont nécessaires. Elles doivent être plus

conformes aux connaissances scientifiques et techniques, et les explications suffisantes pour une intelligibilité acceptable. Le pire est le rapport 4.

Rapport 1 - Diagnostic et enjeux.

p.53 et 107 tourbières de Bretagne : le texte et les cartes se rapportent uniquement aux tourbières acides. Les autres tourbières sont omises, en particulier, au niveau de la surface ou de la biodiversité, respectivement la Mare de Saint-Goulban et la tourbière des Petits-Prés. Cette dernière (sur la commune de Erbrée) possède une biodiversité exceptionnelle avec des plantes pour lesquelles c'est la seule station connue en Bretagne. Autrement dit, la prise en compte de ces sites dans la gestion à l'échelle de la région est indispensable à la conservation de la biodiversité de Bretagne. Or il n'y a aucune mesure indiquée pour les tourbières dans les zones s'y rapportant.

talus du bocage : la flore menacée inféodée à certains types de talus en Bretagne suppose une gestion adaptée à sa conservation, dont la préservation des types édaphiques. Il en va de même pour leur faune.

Les vieux talus et les haies ont des fonction pour la malherbogie, ce qui est totalement passé sous silence dans le SRCE. cf. <https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/472973/filename/DG2004-PUB00013841.pdf>

p.156 "pratiques agricoles" "la majorité des herbicides ont une action sur les graines" : non, peu, et en plus rarement employés en Bretagne (certaines désinfections chimiques du sol en maraichage).

Le développement de la résistance à des produits phytosanitaires est omise.

Il n'y a rien de précis sur les amendements calcaires qui menacent les taxons acidophiles et favorisent la fixation biologique d'azote dans le sol (et ses conséquences sur l'eau)

p.157 "nielle des blés" : les mesures, efficaces, de lutte contre cette mauvaise herbe adventice asiatique et toxique, datent du XIXè siècle (bien avant les herbicides de synthèse). cf. en particulier à l'écomusée de la Bintinais, l'exposition sur les graines accompagnée d'anciens trieurs à semences de céréales, et l'animation subséquente sur le sujet.

encadré de colonne 2, lignes 1 et 2 : mais le glyphosate est un herbicide, non un insecticide

p.195 "réseau électrique" : il faut ajouter que dans la région les réseaux moyenne et basse tension, qui ont environ 50 ans, sont en cours de déplacement : alors qu'ils obéissaient aux trajets les plus courts (traversant localement des haies bocagères), ils sont déplacés le long des routes, avec toutes les conséquences sur les haies d'arbres qui s'y trouvent.

p.211 "éolien" mais l'éolien sans pales vient d'être mis au point selon diverses techniques

p.214 "invasives" : l'effet de talus et des haies est omis

p.215 "plantes à fleurs" seraient absentes "avant 1600" alors que les nombreuses adventices anciennes, souvent d'origine asiatique, ont été introduites en Europe de l'Ouest avec les céréales à paille bien avant 1600 (cf. par exemple ne serait ce que dans la Flore du Massif Armoricain de Des Abbayes & al., 1971)

p.216 : "envahissante" et "invasive" correspondent à une notion bien confuse dans ce rapport, à propos des envahissantes exotiques ("*alien invasive*" en anglais, souvent

sans régulateurs biologiques en France faute de participation aux pragramme de CABI, actifs en Angleterre par ex.) ou indigènes.

p.245 "préservation des zones humides et des milieux aquatiques" mais les vieux étangs sont généralement sur les cours d'eau et ils abritent parfois en Bretagne des espèces menacées à l'échelle mondiale et protégées en Europe, poussant en zone de marnage ; il se développe parfois aussi des tremblants (jeunes tourbières) qui s'assèchent si la digue est supprimée (cf. par ex. l'ancienne tourbière de l'étang de Pont Calleck asséchée depuis peu d'années).

p.248 "action en faveur du bocage" mais sa préservation fait défaut. Or les vieux talus sont irremplaçables (incompensables) en termes édaphiques et biologiques.

p.252 PNA "Eryngium viviparum" mais il y a de nombreux problèmes dans ce projet (cf. <http://dc.plantouz.chez-alice.fr/Eryngium.pdf>).

p.263 sylviculture : les objectifs de 1999 sont intéressants mais quand ils ne sont pas respectés, c'est comme s'ils n'existaient pas. Il faut des mesures pour les faire suivre.

Rapport 2 :

p.10 "99 espèces déterminantes SCAP" mais on n'a pas leur liste, ni leurs critères de choix

p.62 carte : pour les zones 27 et 24, il manque les tourbières non acides

p.145 "marais alcalins à *Cladium mariscus*" mais la plante habituellement désignée sous ce nom n'existe en Ille-et-Vilaine qu'au sommet d'une tourbière bombée (Mare Moussue, avec le cortège habituel de ce type de tourbière).

Rapport 3 :

p.109 haie "taille au lamier" : mon expérience me fait penser que c'est une technique précieuse pour l'entretien des haies, en particulier dans un but de biodiversité (pas forcément banale pour certains oiseaux nicheurs et des chauves-souris) : la lecture du rapport laisse croire que c'est une pratique problématique, sans argumentaire.

p.111, C10.3 : les cultures intermédiaires comme alternative efficace aux produits phytosanitaires peut laisser perplexe les praticiens de l'agriculture. Elles peuvent empecher les recours à des déchaumages mécaniques efficaces sur certaines formes biologiques de mauvaises herbes ; ce qui entraine des passages d'herbicides supplémentaires dans des cultures suivantes.

De même, "favoriser la circulation des espèces" (p.107) va mettre à mal les stratégies d'éradication de certains ennemis des cultures à l'échelle de la parcelle (ex. en production semencière). On a l'impression que le SRCE recommande n'importe quoi et son contraire.

p.116 sylviculture "intégrer les effets du changement climatique" : cette hypothèse ne peut servir à éliminer totalement certaines essences spontanées des forêts de Bretagne ; qu'on en réduise les proportions peut etre accepté mais pas leur élimination. Le Chêne pédonculé pousse par ailleurs sur les talus et les sols squelettiques, les plus séchants de la région. Il faut aussi s'assurer de la validité de la détermination des espèces mises en remplacement : il y a probablement de nombreuses erreurs de

plantations dans les massifs de la région.

p.117 "milieux ouverts" avec "les chaos rocheux" : je crois comprendre que les auteurs raisonnent les milieux "ouverts" par rapport aux arbres (et non par rapport à la couverture-protection du sol), ce qui est très dangereux pour la biodiversité remarquable liée aux chaos en Bretagne ; elle dépend du microclimat tempéré avec atmosphère humide préservée par les arbres environnants : quand les arbres sont supprimés, c'est le microclimat humide qui disparait, et par conséquent sa biodiversité (parfois protégée).

p.132 "urbanisation" mais la lutte contre les ambroisies va être à prendre en compte dans les années à venir

p.137 "privilégier la fauche tardive" est incompréhensible : c'est une pratique qui favorise l'eutrophisation et l'extension des plantes banales les plus étouffantes (la fauche avant leurs reproductions permet de les limiter et d'exporter un maximum de nutriments apportés par la circulation routière par ex.) comme les bromes américains, la fétuque élevée,... Pour favoriser la biodiversité, il faut exporter un maximum de nutriments par une exportation des produits de la fauche (ex. vers méthaniseurs) en pleine croissance des plantes dominantes, pas trop rase (pour épargner les individus d'espèces qui vivent près du sol), et favoriser les plantes naines.

p.287 "haies et talus" : l'affirmation est gratuite : la difficulté est de savoir sur quelle unité de longueur se fait le raisonnement
"forêt" : il est impératif pour la biodiversité de raisonner en distinguant les essences indigènes par rapport aux exotiques, et non les classes taxonomiques
"roselières..." c'est confus ; il s'agit peut-être de toutes les formations herbacées hygrophiles, hautes ou très hautes au moins en été.
"tourbière" sa définition normale se rapporte au sol (qui peut etre couvert de différentes végétations ou mosaiques des végétations)
"mésophile" : il serait parfois important (landes, forets, TA) de distinguer les sols à pseudogley des sols sains.

p.292 bocage : les talus et sols des haies ont besoin d'une caractérisation édaphique ; "acide" ne s'applique pas qu'à des "bas marais". Idem pour landes, forêts.

Rapport 4 :

p.55 forestier "genévriers" mais en Bretagne il n'y a qu'une espèce de genévrier et elle n'est pas forestière

p.56 "pas d'espèce strictement inféodée au bocage" : si, à l'échelle de la Bretagne au moins, des espèces sont connues (depuis le XIXè siècle parfois) pour etre inféodées à des talus bocagers. Certaines sont protégées. Il s'agit dans ces cas de réservoirs de biodiversité remarquables.

p.62 flore : les données sont bizarres ; il y a un manque sérieux de bibliographie.

p.65 : à nouveau le tableau erronné annonçant 0 plante à fleur introduites avant 1600.

p.81 "les pesticides" mais c'est "des pesticides" (il est impossible de généraliser) ; et il manque en particulier des mollusquicides, comme le méthaldéhyde dans l'eau du barrage de Rophemel (eau pour Rennes).

p.97 : confusion entre géologie et pédologie

p.99 biodiversité du sol ; "forêt" est indiqué sans type de sol ; pourtant des types différents de décomposeurs en fonction des types de sol sous foret sont connus depuis le début du XXè siècle (cf. synthèses de Duchaufour).

Projet loi biodiversité CE.

Sujet : *** SPAM *** Accusé de réception
Date : Mon, 11 Aug 2025 17:31:35 +0000
De : Cap Collectif <assistance@cap-collectif.com>
Pour : Plantouzbiodiv <daniel.chicouene@orange.fr>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

11 AOÛT 2025

Accusé de réception

Bonjour Plantouzbiodiv 👋,

Merci d'avoir participé au projet **"Forum de discussion"**

Votre avis Milieux oligotrophes menacés et biodiversité liée a bien été enregistré le 11 août 2025 à 19h31.

Vous pouvez modifier ou supprimer votre avis

Vous recevez ce courriel car vous avez publié une contribution.

Vous recevez ce courriel car vous avez publié une contribution.

Ce message vous a été adressé automatiquement par Agir pour restaurer la nature. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, rendez-vous dans les paramètres de votre compte.

Propulsé par Cap Collectif

Les biocénoses d'habitats ou biotopes OLIGOTROPHES, tant terrestres qu'aquatiques, s'effondrent depuis plusieurs décennies dans les pays développés en particulier. Il s'agit aussi d'arrêter de les détruire car les sols une fois eutrophisés ne peuvent pas être restaurés à l'échelle humaine. Parfois leur altération est favorisée par des financements publics, parfois eux-mêmes sensés être destinés à la PN. Voici quelques types de situations :

1) Des parcelles à formations herbacées ou incluant quelques arbrisseaux (par exemple comme des Ericaceae) se trouvent incluses dans des politiques publiques de différents Ministères et collectivités, programmes agricoles (prairies à divers régimes hydriques, tourbières, landes, mosaïques de ces formations) où des conseillers incitent à réaliser des amendements (calcaires, organiques...) qui mettent en péril le substrat oligotrophe d'origine et de l'aval (ex. moule perlière). Ainsi en Bretagne, des conseillers des GAB et du CEDAPA en 2025 ridiculisent économiquement des exploitants ayant conservés des parcelles oligotrophes, favorisant la quantité de production fourragère au détriment de la qualité (on ne fabrique pas du fromage de type comté avec du RGA-TB) et de la flore patrimoniale entre autres. Ceci inclut des parcelles qui techniquement ne peuvent être labourées ou exploitées en grandes cultures comme celles comportant des affleurements rocheux, des bas-fonds humides le long de cours d'eau sinueux. Concrêtement, voici 2 exemples : (1) la "bible" du CEDAPA écrite par A. Pochon, publiée en particulier dans la revue "Fourrages" de AFPF (2013, n°216 : 269-274) qui envisage la production bovine au travers surtout de 2 espèces prairiales nécessitant des amendements et engrais énormes (p.274, conclusion p.p. "la réserve du sol doit donc être suffisante pour nourrir à satiété les deux plantes" que sont le RGA ray-grass

anglais et le TB trèfle blanc) et catastrophiques pour la biodiversité dans la parcelle (exemple les Orchideae), et avec les fuites vers les eaux en aval ; (2) la brochure GAB-FRAB 2021 "Produire de l'herbe biologique en Bretagne" (112 p.) avec comme modèles p.23 "carbonate 1 t/ha tous les 3 ans + 530 kg / ha de lithothame..." et p. 65 "entretenir la fertilité des prairies "pour aller plus loin... méthode Herody..." "(la fertilité est comprise ici comme la maximisation de la masse fourragère produite, pas de la qualité des produits ou de quantité de miel de bruyère). La situation a des aspects communs avec la culture de luzerne entrant dans la rotation culturale et après labour laissant partir dans l'eau des centaines d'unités d'azote/ha.

2) Les talus et/ou haies bocagères : les vieux talus oligotrophes (à bruyères et orchidées) ne reçoivent pas forcément de protection vis-à-vis des amendements et produits d'érosion via des bandes enherbées ; l'expression "bocage vivant" laisse signifier que les vieux talus oligotrophes sont voués à la mort et sont remplacés par quelque néo-bocage de type Breiz-bocage du Conseil Régional où le sol du talus est eutrophisé, avec ortie dioique, ronces (vigoureuses avec des pousses de plusieurs m chaque saison dans le champ voisin), cirse des champs... Signalons ici aussi les risques pour les amphibiens et reptiles protégés dont la dormance est mise à mal par "l'entretien" des talus en plein hiver sur des sols souvent détrempés, en raison de l'interdiction des opérations au printemps.

3) Le "fauchage tardif" de formations herbacées dont les bords de routes et chemins, avec souvent broyage sans exportation est une calamité car les nutriments sont en grande partie retournés au sol lors de la coupe et laisse place à des plantes envahissantes (ex. bromes américains, fétuque élevée, ray-grass, ortie dioique,... ; Juncus effusus et Juncus acutiflorus en zone hygrophile) menaçant les patrimoniales (de type Orchideae) que la gestion traditionnelle avait permise. En même temps, les graminées nitrophiles qui fructifient hébergent souvent de l'ergot du seigle qui passe ensuite dans les céréales devenant toxiques).

4) Des sites touristiques correspondant à des zones naturelles remarquables (ZNIEFF, Natura2000, Réserves variées) sont acquis par des collectivités (régions, départements...), le Conservatoire du Littoral, etc. et des aménagements sont financés (sentiers, pontons en zones humides, voies "vertes", parkings, etc.) et permettent à des quantités de chiens de laisser leurs déjections, eutrophisant le milieu (où progressent encore ortie dioique, chardons banaux et d'autres plantes envahissantes nitrophiles) aux dépends des landes et autres associations végétales menacées (en même temps que le dérangement de la faune associée). Voici 2 exemples : (1) en Ille-et-Vilaine, à l'étang du bourg de Paimpont avec plus d'1 million de visiteurs ces dernières années, les abords des zones de marnage à plantes rares, voire protégées, sont remplacées par des plantes nitrophiles (RGA...) ; (2) en Côtes d'Armor, la voie "verte" du Cap Fréhel réalisée avec divers financements "verts" sans étude d'impact, sans autorisation de destruction de plusieurs plantes protégées et sans mesures compensatoires.

.En espérant que des arguments naturalistes puissent être pris en compte face à certains positionnements anti-scientifiques.

Daniel Chicouène.

Retour page d'accueil 'plantouz' : <http://dc.plantouz.chez-alice.fr/>